



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **12 juillet 2022** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
Mme Maude Coulombe	siège no 2
M. Mathieu Jeanson	siège no 4
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Marie-Ève Brunet, Directrice Générale & Greffière-trésorière.

1. ADMINISTRATION

- 1.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.2 *Adoption du procès-verbal*
- 1.3 *Période de questions des conseillers et du public*
- 1.4 *Autorisation afin de signer les permis*
- 1.5 *Préapprobation d'une demande de dérogation mineure*
- 1.6 *Programmation TECQ*
- 1.7 *Demande citoyenne - Bris d'une roue de motocyclette*
- 1.8 *Offre de service - FMQ*
- 1.9 *Nomination de la greffière-trésorière adjointe*
- 1.10 *Fin de la période de probation du préposé à l'aréna*
- 1.11 *Attestation de travaux (PPA) - 00029217-1*

2. FINANCES

- 2.1 *Comptes à payer et état des résultats*

3. CORRESPONDANCE

- 3.1 *Dépôt de l'audit réalisé par Daniel Thétrault CPA, concernant la collecte sélective*
- 3.2 *Programme d'aide à l'entretien de la voirie locale (PPA-CE ET PPA-ES)*
- 3.3 *Augmentation du tarif H2lab*

4. URBANISME

5. COMMISSION DES LOISIRS

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

9. VARIA

- 9.1 *Achat d'une caméra témoin pour le camion à ordures*
- 9.2 *Intention d'intenter un recours devant la Cour supérieure - usage dérogatoire*
- 9.3 *Renomination du poste d'inspecteur adjoint et modification de ses conditions de travail*
- 9.4 *Subvention salariale - Emploi-Québec*

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[139-07-22](#) [Adoption de l'ordre du jour](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[140-07-22](#) [Adoption du procès-verbal](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal du 14 juin 2022 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC

1.4 AUTORISATION AFIN DE SIGNER LES PERMIS

[141-07-22](#) [Autorisation de signer les permis](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice adjointe de signer les permis en tant qu'inspecteur.

1.5 PRÉ-AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

[142-07-22](#) [Préapprobation d'une demande de dérogation mineure](#)

ATTENDU QUE le lot 5 084 916 a un bâtiment secondaire;

ATTENDU QUE selon la grille de spécification RM-1, la marge de recul minimal de ce bâtiment avant doit être de 16,6m;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 084 916 a l'intention de vendre celui-ci;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure sera déposée dès que possible.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE préapprouver la demande de dérogation mineure quant à la marge de recul minimal avant;

1.6 PROGRAMMATION TECQ

[143-07-22](#)

[Programmation TECQ](#)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour percevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et des tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés et véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

1.7 DEMANDE CITOYENNE – BRIS D'UNE ROUE DE MOTOCYLETTE

[144-07-22](#)

[Demande citoyenne – Bris d'une roue de motocyclette](#)

ATTENDU QUE le propriétaire d'une motocyclette a dû faire réparer la roue avant de celle-ci en raison d'un nid-de-poule non déclaré dans la chaussée;

ATTENDU QUE la réparation de la roue de la motocyclette a coûté 264,00\$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut être tenue responsable des dommages causés par l'état de la chaussée;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REFUSER la demande du citoyen quant au remboursement de roue de motocyclette.

1.8 OFFRE DE SERVICE - FMQ

[145-07-22](#)

[Offre de service – FMQ](#)

ATTENDU QUE le désir du Conseil d'implanter une échelle salariale pour les employés de la Municipalité;

ATTENDU QUE la fédération québécoise des municipalités offre le service d'analyse, élaboration et révision de la structure salariale par classe;

ATTENDU QUE selon la FQM, cela représenterait cinquante (50) heures de travail;

ATTENDU QUE le tarif horaire se situe entre 150,00\$ et 185,00\$ pour une avocate en relations de travail ainsi que de 130,00\$ et 185,00\$ pour une conseillère en ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REFUSER l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités.

1.9 NOMINATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

[146-07-22](#)

[Nomination de la greffière-trésorière adjointe](#)

ATTENDU QUE l'offre d'emploi au poste de greffière-trésorière adjointe se terminait le 8 juillet 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les curriculum vitae de plusieurs candidats;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré les candidats les plus aptes à occuper le poste de greffière-trésorière adjointe de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ENGAGER Mme Daphné Lessard au poste de greffière-trésorière de la Municipalité;

QUE cette nomination prendra effet le 1^{er} août prochain;

QUE la période de probation minimale soit de six (6) mois aux conditions entendus;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseil peut mettre fin à la période de probation advenant qu'il le juge nécessaire.

1.10 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU PRÉPOSÉ À L'ARÉNA ET RENOMINATION DU POSTE

[147-07-22](#)

[Fin de la période de probation du préposé à l'aréna et renomination du poste](#)

ATTENDU QUE le préposé à l'aréna est entré en poste à la fin janvier 2022;

ATTENDU QUE la prestation de service de celui-ci est très satisfaisante;

ATTENDU QUE le poste sera renommé comme suit : "Responsable des bâtiments".

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le responsable des bâtiments obtienne sa permanence en date du 31 juin 2022, aux conditions discutées.

D'AUTORISER la direction et le maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

1.11 ATTESTATION DE TRAVAUX (PPA) - 00029217-1

[148-07-22](#)

[Attestation de travaux \(PPA\) – 00029217-1](#)

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 11 128,67\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2. FINANCES

2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS

[149-07-22](#)

Approbation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et greffière-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

No	Nom	Description	Montant
227	Hydro-Québec	Éclairage public, aqueduc	3 438,36 \$
228	Mongrain Aline	B-A mai + fonds de roulement	202,69 \$
229	Commission des Loisirs	Subvention Juin	10 000,00 \$
230	Réal Fauteux	Entretien espaces verts + location tracteur	1 539,50 \$
231	Vidéotron	Service technique bureau poste	80,43 \$
232	Hydro-Québec	Lagunes, dégrillage, CLSC	1 140,89 \$
233	ADN Communication	Alertes municipales	38,92 \$
234	Bell Mobilité	Cellulaires	114,32 \$
235	9199-5498 Québec inc.	Compresseur	465,65 \$
236	Cimco Réfrigération	Entretien tour + compresseur	4 171,59 \$
237	Vidéotron ltée	Téléphonie IP	297,17 \$
238	Postes Canada	Média poste journal	64,01 \$
239	Hydro-Québec	Garage	228,04 \$
240	GLS Canada	Transport analyses	27,09 \$
241	Energies Sonic Inc.	Diesel	5 285,63 \$
242	Plomberie Jack Langlois	Entretien préventif	1 437,18 \$
243	Mongrain Aline	Banque Alimentaire	100,00 \$
244	Daniel Tétreault, CPA	Audit Recyc-Québec	1 144,00 \$
245	Secur-Alert inc.	Problème connexion Aqueduc	709,98 \$
246	Zip Lignes Nortech Solution	Panneau rue	80,41 \$
247	Informatique	Service technique Location pelle rue Pomerleau +	66,12 \$
248	Location Lauzon	Tracteur	3 745,13 \$
249	Socé d'entreprises Pajula	Pesée + grille puisard	650,40 \$
250	M & M Nord Ouest inc.	Accessoires + huiles	1 966,77 \$
251	Ville d'Amos	Entente incendie + LET	63 540,82 \$
252	Épicerie Georges Carignan inc.	Essence	24,75 \$
253	Pneus G.B.M. S.E.N.C	Réparation pneu	38,80 \$
254	J.G.R. Amos ltée	Frein camionnette	662,23 \$
255	Remorquage Belzile inc. Canadian Tire, Gestion Martin	Remorquage camion	538,95 \$
256	Leclerc	Accessoires + Panier basket	786,33 \$
257	Mill Vitres d'Autos	Batterie	166,66 \$
258	Boutique de bureau Gyva	Batterie de secours	310,42 \$
259	3097-2467 Québec inc.	Réparation rue Pomerleau + Caméra rue Pomerleau +	804,83 \$
260	Plomberie Germain Roy inc.	accessoires	488,00 \$
261	Envirobi	Grand ménage	1 583,21 \$
262	Bergeron et Filles inc.	Articles entretien	46,59 \$
263	Matériaux 3 + 2 ltée	Sableuse	309,56 \$
264	UAP inc. (Traction Amos)	Huiles	165,04 \$
265	Location Amos inc.	Tracteur Réparation camion matières	61,12 \$
266	Trionex inc.	résiduelles	59,33 \$
267	Sanimos inc.	Traitement recyclage	2 004,76 \$

268	Industries Blais	Réparation monte-charge	2 862,02 \$
269	H2Lab Inc.	Analyse eau	124,75 \$
270	ADN Communication	Alertes municipales	38,92 \$
271	SMS Équipement	Lames niveleuses	2 928,08 \$
272	Norfil	Produits entretien	1 030,41 \$
273	Équipement Protek	EPI	448,50 \$
274	Pavage Abitibi	Asphalte PPA-ES 2020	12 187,35 \$
275	Xérox	Contrat Photocopieur	198,95 \$
276	Paul Alie	Castor juin	200,00 \$
PR	Revenu Québec	DAS juin	11 932,52 \$
PR	ADRC	DAS juin	4 727,54 \$
PR		Assurances groupe	1 095,08 \$
	Rémunération		
	Employés	26 442,03\$	26 442,03 \$
	Conseil municipal	1 999,98\$	1 199,98 \$
	Remboursement frais	50.82\$	50,82 \$
		Total	174 052,63 \$
<i>Légende : 09-08: Freightliner</i>		<i>10-07: Inter</i>	<i>07-09:</i>
<i>Niveleuse</i>			

3. CORRESPONDANCE

3.1 DÉPÔT DE L'AUDIT RÉALISÉ PAR DANIEL TÉTREAU C.A. CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE

3.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE ET PPA-ES)

3.3 AUGMENTATION DU TARIF DE H2LAB

4. URBANISME

5. COMMISSION DES LOISIRS

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

9. VARIA

9.1 ACHAT D'UNE CAMÉRA TÉMOIN POUR LE CAMION À ORDURES

[150-07-22](#)

[Achat d'une caméra témoin pour le camion à ordures](#)

ATTENDU QUE l'achat d'une caméra témoin pour le camion à ordures permettra à la Municipalité d'effectuer un suivi plus rigoureux quant à la collecte d'ordures, de récupération ainsi que du compost.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer l'achat d'une caméra témoin pour le camion à ordures.

9.2 INTENTION D'INTENTER UN RECOURS DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE – USAGE DÉROGATOIRE

151-07-22

Intention d'intenter un recours devant la Cour supérieure – Usage dérogatoire

ATTENDU QU'une mise en demeure fut transmise aux propriétaires du lot 3 710 729 en date du 17 mai 2022 relativement à un usage dérogatoire de leur terrain;

ATTENDU QUE les propriétaires avaient trente (30) jours afin de cesser tout usage dérogatoire et ainsi se conformer à leur grille de spécifications;

ATTENDU QUE malgré le suivi de la Direction générale, l'enlèvement de différents objets, matériaux et autres n'a pas été effectué entièrement, et ce, jusqu'à ce jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA Directrice générale & greffière-trésorière, Mme Marie-Ève Brunet, continue à entreprendre des démarches auprès de la firme d'avocats Morency s.e.n.c.r.l. afin d'intenter un recours devant la Cour supérieure pour la cessation d'usage dérogatoire.

9.3 RENOMINATION DU POSTE D'INSPECTEUR ADJOINT ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS

152-07-22

Renomination du poste d'inspecteur adjoint et modification de ses conditions de travail

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur adjoint sera renommé comme suit : "Responsable de la voirie".

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe

APPUYÉ PAR M. le conseiller Mathieu Jeanson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conditions de travail du responsable de la voirie soient modifiées aux conditions discutées.

D'AUTORISER la direction et le maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

9.4 SUBVENTION SALAIRE – EMPLOI QUÉBEC

153-07-22

Subvention salariale – Emploi-Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier satisfait aux critères quant à l'admission à la subvention salariale d'insertion à l'emploi d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à 50,00% du salaire d'un employé pour un 40 heures par semaine et d'une durée de 30 semaines;

ATTENDU QU'il y a du travail pour un autre employé.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Maude Coulombe

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE présenter une demande de subvention salariale dans le cadre du programme d'insertion à l'emploi d'Emploi-Québec pour l'embauche d'un employé;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée, il est 20 h 35

Félix Labrecque
Maire

Marie-Ève Brunet
Directrice Générale & Greffière-Trésorière